

PROCES VERBAL DE LA REUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DU 29 juin 2026

Présents : Mmes, M. GUIGNARD Marie-Claude, GREFFIER Emmanuel, LE DÛ Isabelle, GIROD Jean-Michel, MOREAU Nicole, GUIGNARD Jean-Paul, BOLLOTTE Marc, DUBOZ Charles, LE GLEUHER Andrée, MONGENET Sabine, Pierre CESNARD.

Absent excusé : Néant.

Secrétaire de séance : Mme Nicole MOREAU

La séance est ouverte à 18h30

Mme le maire demande l'ajout d'un point à l'ordre du jour : facturation électronique vente de bois par l'ONF. Le conseil municipal accepte à 11 voix pour.

1- Validation du procès-verbal du conseil municipal du mardi 19 mai 2026.

Le procès-verbal de la réunion du mardi 19 mai 2026 n'ayant fait l'objet d'aucune remarque, le procès-verbal est adopté à 11 voix pour.

2- Délibération : modification de la délibération d'élection de la commission d'appel d'offres – conseil du 08 avril 2026.

Le maire présente au conseil municipal les observations réglementaires formulées par la Sous-préfecture du Jura à la suite de la délibération du 8 avril dernier portant sur la mise en place de la commission d'appel d'offres.

Il rappelle que cette commission a pour mission de désigner le titulaire d'un marché public dans le cadre d'une procédure formalisée. Or, au sein de la commune, les membres de cette commission sont principalement amenés à examiner des devis et des dossiers relatifs à des travaux ne relevant pas d'une procédure de marché public.

Afin de se conformer au cadre réglementaire, il est proposé de modifier l'intitulé de cette commission et de la renommer « Commission d'étude de dossiers ».

Les membres qui constituent cette commission restent inchangés : le maire : Mme GUIGNARD Marie-Claude et les adjoints : GREFFIER Emmanuel, LE DÛ Isabelle, GIROD Jean-Michel.

Acceptée à 11 voix pour.

3- Délibération : occupation de la salle polyvalente – cours de sophrologie et idogo.

Le maire présente au conseil municipal la demande d'une association souhaitant disposer de la salle polyvalente afin d'y organiser des cours de sophrologie et d'Idogo ».

Les séances débuteraient à la mi-septembre et se poursuivraient jusqu'à la fin de l'année, à raison de deux séances hebdomadaires d'une durée d'1 h 30, soit 17 semaines d'utilisation.

Il est proposé de fixer le tarif de mise à disposition de la salle à 20 € par séance. Ce tarif pourra être réévalué en fonction de l'utilisation de la salle ou du nombre de séances effectivement réalisées.

Acceptée à 11 voix pour.

4- Demande de dégrèvement assainissement suite à une fuite.

Le maire présente au conseil municipal une demande de dégrèvement concernant la facturation d'eau de M. Jean-Claude MAITRE, à la suite d'une consommation anormalement élevée due à une fuite survenue au niveau de la chaudière.

Au vu des éléments présentés, il est proposé au conseil municipal d'accorder le dégrèvement sollicité. Acceptée à 11 voix pour.

5- Délibération et convention de mandat pour l'établissement et l'émission de la facturation par l'Office national des forêts pour des recettes issues des ventes de bois

Le maire donne lecture du courrier de l'ONF sur la facturation électronique des ventes de bois.

Jusqu'à présent l'ONF facture ces ventes de bois pour le compte de la collectivité. L'article 289 bis du code général des impôts, prévoit que la facturation électronique applicable à compter du 1^{er} septembre 2026, impose à chaque collectivité qu'à cette date les collectivités émettent les factures et transmettent sous format électronique via la plateforme CHORUS PRO.

Dans la continuité de l'organisation actuelle et pour faciliter la mise en œuvre de cette réforme des ventes de bois, l'ONF peut assurer l'émission des factures pour le compte des collectivités. La commune doit dans ce cas prendre une délibération et signer une convention avec l'ONF.

Acceptée à 11 voix pour.

6- Information sur la nécessité de la mise aux normes assainissement.

Le maire informe avoir reçu en mairie le jeudi 18 juin 2026, M. BARON, technicien au bureau de la qualité de l'eau de la DDT. Cette rencontre a permis de faire le point sur le système d'assainissement de la commune et des suites à donner au SDA réalisé. Le rapport final a été envoyé à la commune afin d'acter les choix à exercer quant aux scénarii définitifs des travaux. Il a été convenu de reprendre contact en septembre afin de laisser aux élus le temps de s'approprier le dossier.

Acceptée à 11 voix pour.

7- Bilan des premières réunions (SIVOS-SICTOM-SIE).

Le maire donne la parole à chaque délégué concerné par un rapport de réunion.

8- Questions et informations diverses.

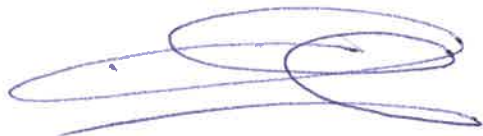
- SOGEDO : un montant important d'impayés, estimé à environ 11 220 €, s'est accumulé depuis plusieurs années de la part de certains abonnés. Une démarche est actuellement engagée avec le syndicat afin de trouver une solution à cette situation et de résorber ces impayés.
- La Société BUCHAILLOT interviendra 1 fois/an pour le nettoyage des vitres de la mairie et de la salle des associations pour un montant de 293 € TTC et 2 fois par an pour la salle polyvalente pour un montant de 240 € TTC.
- De nombreuses incivilités ont été constatées aux abords du conteneur à verre. Il a donc été décidé de le déplacer avant la rentrée scolaire afin d'éviter tout désagrément pour les enfants utilisant l'arrêt de bus situé à proximité. Il sera réinstallé derrière la salle polyvalente.
- L'association foncière de Villette-lès-Arbois est désormais dissoute. Les démarches de transfert de ses biens sont actuellement en cours auprès d'un notaire en vue de leur transmission à la commune.
- La parcelle cadastrée ZB 83, située « En Mondedon », d'une superficie de 8 a 90 ca et appartenant à l'ancienne association foncière, n'est actuellement plus entretenue. Plusieurs

demandes d'acquisition ont été déposées. Cette question sera examinée lors d'une prochaine séance du conseil municipal.

- Un projet de réaménagement du terrain de jeux, incluant la réhabilitation du terrain de pétanque, est actuellement à l'étude.

La séance est levée à 21 h 00.

La Maire,
Marie-Claude GUIGNARD.



La Secrétaire de séance,
Nicole MOREAU.



